



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 75 - Présents : 43 - Pouvoirs : 5 - Votants : 48

Présents : ALAIS I. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - COICAUD C. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DUPONT D. - DURET Christian - FAVRE-DEREZ R. - FAVRE-FELIX D. - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - LAMBERSENS P. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RIBIOLLET C. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - TILLOY D. - VILLEMAGNE M. - VINDRET R.

Excusés : ALESINA C (pouvoir BOCQUET J.) - AUGY A-L. - BRUILLOT S. (pouvoir DELILLE M.) - CURZILLAT L. (pouvoir CARREZ E.) - FILLARD C. (pouvoir CHAPOTOT C.) - LARMURIER C. - ODORICO L. (pouvoir RITTAUD A.)

Absents : ANTHOINE D. - AVET LE VEUF E. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - BURNET C. - CARRE P. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUILLIERE C. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DURET Carole - FOSSATI-ROYON M-H. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NOEL S. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : GENEVIÈVE N.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/03/2019

Date d'affichage : 05/03/2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 février 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à ester en justice auprès du tribunal administratif de Grenoble, et le cas échéant devant les juridictions d'appel, et **DÉSIGNE** comme avocat Me Eric LE GULLUDEC pour défendre la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins dans le cadre de l'ouverture des centres de loisirs en avril, juillet et août 2019, **CHARGE** Monsieur le Maire de Fillière de la constatation des besoins, au regard du nombre d'inscriptions, **ET DÉCIDE** de la création, en tant que de besoin, des emplois à temps non-complet relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur, d'agent d'animation ou de cantine ;
- **ACCEPTE** que soit engagée l'étude de renouvellement du « Contrat de Territoire Espace Naturels Sensibles » du Plateau des Bornes, pour un montant prévisionnel de 41 7335 € TTC, **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte du Salève, porteur du projet, **ET ACCEPTE** d'apporter 836,00 € d'autofinancement à l'opération.
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée BD 199p2 (d'une surface de 91 m²) ainsi que l'aliénation de la parcelle cadastrée BD 194p2 (d'une surface identique), dans le cadre de l'aménagement du rond-point au lieu-dit « Sur Viérand » (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue) ;

➤ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles suivantes :

- parcelle 120 section B n° 315, pour une contenance cadastrale de 2 616 m², appartenant à Monsieur Éric FRANCHI,
- parcelle 120 section B n°319, pour une contenance cadastrale de 2 344 m², appartenant à Madame Joëlle CHARRIERE,
- parcelles 120 section C n° 87 pour une contenance cadastrale de 7 581 m², section C n° 88 pour une contenance cadastrale de 1 200 m², section C n° 89 pour une contenance cadastrale de 3 440 m², section C n° 133 pour une contenance cadastrale de 7 990 m² (parcelles appartenant à Madame Gisèle TISSOT),
- parcelles 120 section C n° 130 pour une contenance cadastrale de 2 152 m² et section C n° 135 pour une contenance cadastrale de 2 395 m² (parcelles appartenant à Monsieur Henri DEMOLIS),

dans le cadre de l'acquisition de parcelles de zones humides (commune déléguée d'Évires), milieux identifiés comme prioritaires dans le contrat de territoire « ENS », **ET DÉCIDE** de solliciter une aide financière dans ce cadre auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie,

➤ **VALIDE** l'avenant à formaliser dans le plan de financement du SYANE dans le cadre de l'opération de travaux sur le tronçon de la RD5 « La Fruitière-Le Vuaz » (Aviernoz-Thorens-Glières), pour la tranche conditionnelle n°1,

➤ **APPROUVE le Budget Principal 2019** de la commune de Fillière, tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
011. Charges à caractère général	2 796 898 €	002. Excédent budgétaire 2018	184 112,61 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	3 495 000 €	013. Atténuation de charges	67 000 €
65. Indemnités et subventions	823 175 €	70. Produits du domaine, ventes	1 100 049,39 €
66&67. Charges financières et charges exceptionnelles	312 902 €	73. Impôts et taxes	4 260 140 €
042. Opérations d'ordre/dotation aux amortissements	443 093 €	74. Dotations et participations	2 811 004 €
014. Atténuations produits/participations	389 411 €	75. Autres produits de gestion courante	368 007 €
022. Dépenses imprévues	600 000 €	77&042 Produits exceptionnels et opérations d'ordre entre sections	170 166 €
023. Virement à la section d'inv.	100 000 €		
Total	8 960 479 €	Total	8 960 479 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
16. Emprunts et dettes assimilées	503 980 €	001. Excédent d'investissement 2018	679 510,86 €
20. Immobilisations incorporelles	425 000 €	021. Virement de la section de fonctionnement	100 000 €
21. Immobilisations corporelles	991 844 €	10. Dotations, fonds divers et réserves	3 500 000,14 €
23. Immobilisations en cours	7 269 664 €	13. Subventions, participations	3 446 789 €
		16. Emprunt	1 037 000 €
27. Autres immobilisations financières et opérations d'ordre	65 905 €	040. Opérations d'ordre entre sections	453 093 €
		024 Produit des cession	5 000 €
		458201 Opération sous mandat	35 000 €
Total	9 256 393 €	Total	9 256 393 €

- **ADOPTE** le Budget Annexe « Bois et forêts » 2019 de la commune de Fillière, tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
011. Charges à caractère général	80 826,60 €	70. Vente de produits fabriqués, prestation de services	75 000 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	1 375 €	773. mandats annulés (exercices antérieurs)	11 498,46 €
022. Dépenses imprévues	1 000 €	042. Amortissement	336,63 €
042. Dotations aux amortissements	7 633,49 €	02. Résultat antérieur reporté	4 000 €
Total	90 835,09 €	Total	90 835,09 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
21. Immobilisations corporelles	11 500 €	001. Solde d'exécution antérieur	10 288,98 €
23. Immobilisations en cours	35 333,63 €	1068. Affectation du résultat	24 349,79 €
040 Amortissement de subventions	336, 63 €	1312. subvention Région	4 898,00 €
		040. Amortissement	7 633,49 €
Total	47 170,26 €	Total	47 170,26€

- **ADOPTE** le Budget Annexe du « Centre Communal d'Action Sociale » 2019 de la commune de Fillière, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
Fêtes et cérémonies	22 500 €	Solde BP 2018	12 275,96 €
Bons alimentaires	1 010 €	Virement BP 2019	16 234,04 €
Dépenses diverses	5 000 €		
Total	28 510 €	Total	28 510 €

- **VALIDE** et arrête comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales de la commune de Fillière pour l'année 2019 :
- TH : 7,97 %,
 - TF : 8,56 %,
 - TFNB : 49,17 %
- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur FRANCIOLI, dirigeant de la société BF RESTAURATION, le matériel et les équipements indispensables à l'exploitation de l'Auberge d'Évires, pour la somme de 14 980,00 €, **ET AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer l'acte de vente correspondant ;
- **APPROUVE** la sollicitation de subventions à formuler par la commune auprès de l'ONAC et du « Souvenir Français » dans le cadre du 75^{ème} anniversaire de la Libération de la Haute-Savoie et de la pose de plaques commémoratives afin de faire perdurer le devoir de Mémoire ;
- **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de moyens à formaliser avec les crèches associatives de la commune, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ;
- **APPROUVE** la convention à intervenir avec la commune de Nâves-Parmelan dans le cadre de la mise à disposition du RAM de Fillière, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;

À 47 voix pour, et 1 abstention :

- **VALIDE** l'attribution des subventions 2019 aux associations, selon les éléments présentés durant la séance via le tableau récapitulatif suivant :

Subventions aux associations 2019				
Nom de l'association		Subventions 2018 versées	Demandes 2019	Propositions 2019
ACCA Le Chamois	Thorens-Glières	1 000,00 €		
ADMR Cruseilles	Thorens-Glières	100,00 €	100,00 €	100,00 €
AFN Thorens	Thorens-Glières	370,00 €	370,00 €	370,00 €
Amicale des Pompiers	Thorens-Glières	100,00 €		
Association du Cercle	Evires			
Association Foncière Pastorale	Thorens-Glières	305,00 €		305,00 €
Association sportive Aviernoz	Aviernoz		2 000,00 €	2 000,00 €
Avenir Musical Glières	Fillière	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Azhuré	Evires	600,00 €	1 000,00 €	600,00 €
Club Aînés Saint-Martin	Saint-Martin-Bellevue	750,00 €	750,00 €	750,00 €
Club Alpin La roche	La Roche	200,00 €	300,00 €	300,00 €
Club des aînés des Ollières	Les Ollières		montant non précisé	
Club nordic des glières	Thorens-Glières	4 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Comité de jumelage Credin Evires	Evires	1 200,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Compagnons Aviernoz	Aviernoz	0,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
FC Fillière	Thorens-Glières	2 000,00 €	2 650,00 €	2 000,00 €
Football Club	Evires	3 700,00 €	3 700,00 €	3 000,00 €
Football club Pringy	Pringy	1 200,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Glières en 205	Glières	250,00 €	600,00 €	250,00 €
ISBA Domaine nordique Glières	Fillière	600,00 €		
JPEG PHOTO	Saint-Martin-Bellevue	1 150,00 €	1 500,00 €	1 150,00 €
Les Furieuses	Thorens-Glières			
Les Mariottes	Les Ollières	150,00 €		
L'Ost du bois noir	Evires		500,00 €	100,00 €
Lou Foleru	Evires	1 400,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Maison des Pionniers			montant non précisé	
Marche en Fillière			600,00 €	600,00 €
MJC Fillière	Thorens-Glières	20 000,00 €	20 565,00 €	20 000,00 €
Petits Brulins	Groisy	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Prévention routière	Thorens-Glières	100,00 €		
Saint-Martin Loisirs	Saint-Martin-Bellevue	8 000,00 €	17 600,00 €	10 000,00 €
Ski club Évires	Evires	1 950,00 €	1300 (enfants)	2 000,00 €
Souvenir français	Thorens-Glières	80,00 €		300,00 €

Souvenir français	Aviernoz	100,00 €		
Souvenir français	Evires	100,00 €		
Souvenir français	Les Ollières	50,00 €		
Souvenir français	Saint-Martin-Bellevue			250,00 €
Tennis Argonay	Argonay	400,00 €	montant non précisé	400,00 €
Tennis TG	Thorens-Glières	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Thorens-Fêtes	Thorens-Glières	9 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
UNC Alpes Parmelan			300,00 €	200,00 €
USEP les Ollières	Les Ollières	200,00 €	200,00 €	200,00 €
USEP	SMB	100,00 €		
USEP Thorens-Glières	Thorens-Glières	400,00 €		
Don du sang	Evires	150,00 €		
Subventions associations Fillière 2019		63 905,00 €	82 535,00 €	72 675,00 €
ADMR Parmelan	ex CCPF	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
APPF (Philatélie)	ex CCPF	250,00 €		
Association sportive du Collège	ex CCPF	536,00 €	600,00 €	600,00 €
Collège Parmelan	ex CCPF	3 410,00 €		3 640,00 €
FILLA	ex CCPF	2 000,00 €		
Fillière grimpe	ex CCPF	1 400,00 €		
Handball club	ex CCPF	4 000,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €
Livr'evasion	ex CCPF	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Subventions associations ex CCPF		28 096,00 €	21 600,00 €	24 740,00 €
Handisport			200,00 €	200,00 €
Banque alimentaire			200,00 €	200,00 €
SGA danse sur glace		60,00 €		
Secours en montagne		200,00 €		
Restaurant du cœur		250,00 €		
France Alzheimer			200,00 €	200,00 €
Subventions hors Fillière		510,00 €	600,00 €	600,00 €
TOTAL GENERAL		92 511,00 €	104 735,00 €	98 015,00 €

À 34 voix pour, et 14 voix contre :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » dans le cadre du lancement d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;



Le Maire
Christian ANSELME

Affiché le :